

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

République Française
Département de
L'Aveyron

Séance du 11 décembre 2025

Délibération n° D2025-063

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, à vingt heures trente-deux minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le **05 décembre 2025**.

Présents : BEAUMONT Yvon, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GAUFFRE Christian, LEPESTIT Philippe, THOMAS Rémi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration(s) : ARIZA Emmanuelle (pouvoir à LEPESTIT Philippe), BERNARD Jean Luc (pouvoir à CADAUX Didier), DELMAS Corinne (pouvoir à CARRIERE Edith), FORT Dominique (pouvoir à CHUREAU Esther), GALTIER Samuel (pouvoir à THOMAS Rémi), MUYS Elisabeth (pouvoir à VICENTE Florian).

Absent(s) excusé(s) : LOPEZ Emilie

Nombre de Membres en Exercice : 19

Nombre de Membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 18

 Vote(s) Pour : 15

 Vote(s) Contre : 0

 Absentions(s) : 3

Publiée le :

12 DEC. 2025

Transmise au Représentant de l'État le :

12 DEC. 2025

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. VICENTE Florian** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération : Budget Photovoltaïque 2025 : Décision modificative n°01

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la décision modificative n°01 est nécessaire afin de pouvoir payer les dernières factures relatives au TURPE (charges à caractère général).

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 : Fournitures non stockables			130.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général			130.00 €	
D 023 : virement à section investis.	130.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	130.00 €			
Total	130.00 €		130.00 €	
INVESTISSEMENT				
D 2153 : Install. à caractère spécifique	130.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	130.00 €			
R 021 : Virement section exploitation			130.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			130.00 €	
Total	130.00 €		130.00 €	
Total Général			-130.00 €	-130.00 €

Accusé de réception en préfecture

012-211202254-20251211-20251211_063-BF

Reçu le 12/12/2025

Séance du 11 décembre 2025

Délibération n° D2025-063

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

3 abstentions M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

ADOpte, cette décision modificative.

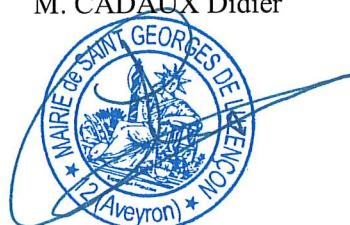
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon

Le 11 décembre 2025

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Monsieur Le Maire
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Telerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.